



## Documents à fournir en vue d'une demande d'immatriculation temporaire ww pour un véhicule importé ou en cours d'homologation (valable quatre mois)

### Liste des documents à fournir par l'acquéreur :

- Un **justificatif d'identité** doit être fourni pour chaque co-titulaire (soit le permis de conduire français soit la carte d'identité en cours de validité soit le passeport en cours de validité soit le carnet de circulation en cours de validité),
- Le **permis de conduire** du titulaire du véhicule (si le permis de conduire fourni ne précise pas le nom marital, joindre la photocopie du livret de famille ou une photocopie de l'acte de mariage),
- Un **justificatif de domicile** daté de moins de six mois au nom du demandeur (photocopie d'une facture de gaz, d'électricité, d'eau, de téléphone fixe, téléphone portable ou photocopie de l'avis d'imposition ou photocopie de l'attestation d'assurance du logement ou photocopie d'une quittance de loyer délivré par un professionnel de l'immobilier ou photocopie de l'assurance habitation ; si vous êtes hébergé(e) : pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeant, justificatif de domicile daté de moins de six mois au nom de l'hébergeant, attestation d'hébergement datée de moins de six mois et signée par l'hébergeant ; si le titulaire est une personne morale ou une entreprise : joindre un extrait k-bis original de moins de six mois ainsi qu'un justificatif d'identité de son représentant légal),
- Le **certificat d'immatriculation français ou étranger (carte grise)** (le certificat d'immatriculation ne doit pas être barré),
- La **déclaration de cession** du véhicule concerné (cerfa 15776\*01 ; l'ancien formulaire 13754\*01 ou 13754\*02 reste recevable ; cette déclaration doit être remplie et signée par le ou les anciens propriétaires ; dans le cas d'une vente entre particuliers, le nom du titulaire et du co-titulaire figurant sur le certificat d'immatriculation (carte grise) doit être le nom du (des) vendeur(s) ; s'il s'agit d'un achat à un **professionnel de l'automobile**, ce dernier doit vous remettre un **récapitulé de déclaration d'achat** que vous devez impérativement fournir ; s'il s'agit d'un achat suite à une succession (décès), cet acte de cession doit être établi par le ou les héritiers ; un certificat d'hérédité doit être produit),
- La **demande de certificat d'immatriculation** du véhicule concerné (cerfa 13750\*05 ; remplie et signée par le demandeur),
- L'**attestation d'assurance** du véhicule à immatriculer (carte verte ou courrier de notification de l'assureur),
- **Mandat d'immatriculation** (cerfa 13757\*03 ; daté et signé),

**Tout dossier incomplet ne pourra faire l'objet d'un  
traitement favorable**